

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 35.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Septembre 1879.

Chronique générale.

On a annoncé qu'une réunion privée de cinquante royalistes environ devait avoir lieu, le 29 septembre, sous les frais ombres de Chambord, et que là, dans un banquet, ces fidèles serviteurs de la monarchie se proposaient de boire à la santé du royal propriétaire du château.

La nouvelle, si naturelle, si légale, si peu factieuse qu'elle soit, a cependant produit l'effet d'un coup de foudre sur la presse jacobine. L'Événement, journal du citoyen Magnier, le National, journal de M. Pessard, jettent les hauts cris, dénoncent le fait à la police, et somment le gouvernement d'avoir à s'opposer à un si abominable scandale.

L'Indépendance belge assure que la résolution de traduire M. l'évêque de Grenoble devant le conseil d'Etat, a été prise en conseil des ministres, sur la proposition de M. Lepère.

C'est un détail que la République française avait négligé de nous donner et qui cependant a son importance.

La République française se décide enfin à publier la lettre de l'abonné du Monde relative à la poursuite contre M. Fava. Au lieu de se rendre à l'évidence et de reconnaître avec tous ceux qui l'ont lue sans passion et sans prévention que l'évêque de Grenoble ne s'est rendu coupable d'aucun abus, parce qu'il n'a pu promulguer une bulle ou un bref qui n'existent pas, le journal de M. Gambetta affecte d'y voir une hypocrisie et s'en console en pensant « que nous vivons sous un gouvernement ennemi de la fraude. » C'est avoir une foi robuste et donner à entendre en même temps que les poursuites,

quoique privées de toute base, ne seront pas abandonnées.

Il ne reste plus maintenant qu'à attendre patiemment la décision du nouveau conseil d'Etat; c'est à lui de compléter la mystification.

Le général Saussier est en instance pour échanger son grand commandement militaire en Algérie, 19<sup>e</sup> corps d'armée, contre un autre corps d'armée en France.

Quand M. Albert Grévy et Saussier partiront pour l'Afrique, ils étaient frères. Le général appelait le gouverneur : « Albert, » et le gouverneur répondait au général : « Gustave. »

Il faut croire que la membrane politique qui réunissait ces deux Siamois est fort distendue, car Gustave veut à toute force quitter Albert.

L'Agence Havas transmet l'information suivante :

« Une décision de M. le général Gresley, ministre de la guerre, met en retrait d'emploi M. Collas de Chatelperron, sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> chasseurs, compromis récemment dans les troubles qui ont eu lieu sur la place Bellecour, à Lyon. »

Cette mesure est-elle bien proportionnée à la faute, si toutefois il y a faute? Sa sévérité excessive fera la joie des radicaux; c'en est assez pour que nous lui refusions notre approbation.

La placidité, apparente du moins, avec laquelle nos gouvernants envisagent les préparatifs du Congrès de Marseille, provient de la certitude que cette réunion va révéler une complète dislocation de la secte socialiste. Au courant, par sa police, des dissentiments formidables qui règnent non-seulement entre les écoles, mais encore d'homme à homme, parmi ces menaçants idéologues, le gouvernement opportuniste serait enchanté d'une occasion qui mettrait

au grand jour ces misères intestines. Dans certaines régions officieuses, on va même jusqu'à espérer que les querelles éclateront assez bruyamment pour rendre impossible la tenue du Congrès.

Les opportunistes jouissent d'un optimisme exagéré. Il se peut qu'à Marseille il soit lavé en famille une certaine quantité de linge sale; mais les éléments du parti de la destruction n'auront garde de ne pas se réunir pour le budget général de l'œuvre commune.

On a formé le projet d'une fête aux Buttes-Chaumont, pour célébrer le retour des amitiés et leur venir en aide. Cette idée a plongé notre monde gouvernemental dans les perplexités les plus vives.

Autoriserait-on cette fête? ne l'autoriserait-on pas? — Pour l'autorisation, on faisait valoir qu'il était bon, qu'il était politique de montrer une certaine sympathie aux anciens soldats de la Commune, afin qu'ils ne se jetassent pas dans l'opposition à la procédure opportuniste. — Mais, faisait remarquer les gens un peu prévoyants, si vous autorisez, vous créez un précédent extrêmement grave. Mille gens n'attendent qu'une occasion, un prétexte d'exploiter, dans un but d'agitation, le retour des « pros-crits. »

Les réunions, les conférences, les banquets, les bals vont se succéder sans nul doute; faudra-t-il autoriser toutes ces scandaleuses manifestations?

Nous sommes convaincus que, malgré ses hésitations, ses perplexités, le gouvernement n'aura pas l'énergie nécessaire pour résister aux volontés de ses « nobles défenseurs de la République, » et que les autorisations demandées seront accordées.

Nous en verrons de belles, sous peu!

A propos du stupide changement opéré par le Conseil municipal de Paris dans le nom d'un grand nombre de rues, le Moni-

teur universel fait la rectification suivante au rapport de M. le préfet de la Seine :

« M. Hérod a commis, d'ailleurs, une erreur qu'il importe de rectifier. Il dit :

« La rue de Bouillé, dans le 46<sup>e</sup> arrondissement, s'appelle désormais rue Duban, conformément à la décision du Conseil municipal. Au nom irritant d'un ennemi de la Révolution, il y a tout intérêt à substituer le nom pacifique d'un artiste de grand talent. »

« La rue de Bouillé dans le 46<sup>e</sup> arrondissement n'a pas été ainsi nommée en souvenir du marquis de Bouillé, général, commandant l'armée française au moment de la fuite à Varennes; mais en l'honneur des deux de Bouillé, tués à Patay, en combattant comme volontaires, pour la République, non pas la première ou la seconde, mais la République de maintenant, la République actuelle. »

Il semble que si un nom de rue devait être sacré, même au Conseil municipal, c'est bien celui-là. »

L'Agence Havas communique la note suivante :

« Plusieurs journaux, en annonçant que le ministre de l'intérieur n'a pas cru devoir autoriser la fixation au 24 septembre d'une fête municipale à Lyon, demandent pourquoi cette interdiction ne s'étend pas aux fêtes municipales de Tours, de Bourges et de Châteauroux. »

C'est tout simplement qu'à Bourges aucune fête municipale n'a été décidée, et qu'à Tours et à Châteauroux la date choisie par les assemblées communales est le 28 septembre. »

Nécrologie.

Deux hommes qui, à des titres différents, jouissaient d'une notoriété universelle, M. le comte Amédée de Noé, plus connu sous le pseudonyme de Cham, et M. le baron Tay-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FAIS CE QUE TU FAIS.

(Suite et fin.)

XX

Au moment où je m'y attendais le moins, cinq heures se mirent à sonner. Aussitôt la porte s'ouvrit avec fracas, et Catherine s'élança dans la salle d'école, suivie de notre Frantz.

« Vite, vite ! me dit-elle, en m'aidant à faire un paquet de mes cahiers et de mes livres; allons donc, plus vite que cela ! Crespel et Hitmans nous attendent à la porte pour aller à la clairière de l'Aigle. »

« C'était donc toi qui avais l'œil à la serrure? demandai-je à Catherine. »

« C'était tantôt moi, et tantôt Frantz, me répondit-elle en riant. Eh bien, j'espère que tu travaillais en conscience. Tu n'avais pas l'air de trouver le temps long, toi; mais nous, nous avions fini par croire que cinq heures ne sonneraient jamais. Houp! houp! partons bien vite pour la clairière; nous avons encore deux bonnes heures devant nous. Frantz, qu'as-tu fait des paniers? »

Elle aurait pu tout aussi bien lui demander ce

qu'il avait fait de sa langue? Notre Frantz, qui jassait si volontiers, me regardait de tous ses yeux, muet comme un petit poisson, tenant de la main droite la jupe de sa sœur, et l'index de la main gauche entre les lèvres.

« Mais, criai-je tout surpris, on vous a donc permis de me voir, de me parler : car enfin... »

« Je le crois bien ! s'écria Frantz, en retirant brusquement son doigt de sa bouche. Dis donc, Catherine, il nous demande si on nous a permis de lui parler. Ah ! je crois bien qu'on nous l'a permis. On nous a même dit de l'emmener goûter à la clairière de l'Aigle; rien que cela ! C'est Crespel et Hitmans qui ont le panier aux provisions. »

« Je n'y comprends plus rien du tout ! m'écriai-je en me débattant de toutes mes forces, car Catherine me tirait par un bras, et notre Frantz par l'autre. »

« Nous non plus, nous n'y comprenons rien du tout, me répondit Catherine sans lâcher prise. Pendant que tu étais enfermé ici, M. Chanette est venu chez nous. Papa n'avait pas l'air trop content de le voir venir, et il faisait exprès de tourner les yeux d'un autre côté; nous regardions de loin, avec Frantz, et nous nous disions : Il va y avoir des paroles ! Voilà M. Chanette qui parle à papa en faisant des gestes, voilà papa qui jette sa serpe, et qui court appeler maman dans la cuisine. Maman lève les bras au ciel, et nous appelle à son tour.

Elle nous dit qu'elle nous racontera plus tard ce qui s'est passé; mais vite, vite, elle met un tas de bonnes choses dans les paniers. Tu verras ce que c'est. Elle nous pousse par les épaules, et elle nous dit de te guetter quand tu sortiras, et de l'emmener à la clairière avec nous.

XXI

« Brave père Chanette ! Il n'avait pu se tenir de venir raconter à mes parents ce qui s'était passé entre nous. Et moi qui le soupçonnais de m'espionner par le trou de la serrure ! J'aurais été bien fâché si je n'avais pas été aussi content; mais j'étais trop content pour être bien fâché ! En y réfléchissant, je découvre que j'étais tout à la fois fâché et content, fâché d'avoir soupçonné le père Chanette, content de savoir que mon père et ma mère avaient tout appris, et encore pas par moi ! »

« Si nous passions par la maison ? dis-je à Catherine et aux autres, qui continuaient à se bousculer et à rire en se disputant mes deux bras. »

« C'est inutile, dit Catherine; papa et maman sont au baptême du petit Laemlin, à Freudenstein; ils ne reviendront que pour le souper et nous prendront en repassant. Crespel et Hitmans soupent avec nous, et il y aura des dragées ! »

« Fais ce que tu fais ! » me dis-je en moi-même. En ce moment, que fais-tu ? Tu te réjouis d'avoir réparé la faute, et je vois que tu vas passer une fameuse soirée !

« De quoi ris-tu ? me demanda Catherine. »

« Moi, je ris... des dragées ! »

« Fi ! le gourmand ! »

« Alors, le gourmand prit Catherine par la taille, et se mit à valser avec elle tout le long du sentier. »

« Mais tu vas me faire tomber ! » cria Catherine en se débattant.

« Fais ce que tu fais ! » répétai-je en moi-même; et je vous prie de croire que c'était un fameux tour de valse. »

En arrivant à la clairière, toujours pour pratiquer ma nouvelle devise, je me mis à faire de véritables folies.

« Mais enfin, qu'est-ce qu'il a ? » cria Catherine en joignant les mains.

« Et moi, je répétai toujours : C'est les dragées ! »

Tous les autres mouraient de rire en me voyant bondir dans les grandes herbes, sauter les rigoles et les ruisseaux, me vautrer sur la mousse comme les ânes sur la poussière de la grande route, caracolier, trépigner, gigoter les jambes en l'air, et imiter le cri du coq.

Cette folie finit par gagner tout le monde. Quand nous fûmes à bout de forces, Catherine tira les bonnes choses que ma mère avait mis dans les paniers, et chacun de nous « fit bien ce qu'il faisait. » Oh ! oui, je vous en réponds, et si nous avions eu des sonnettes pendues aux mâchoires, je

lor, ont quitté cette terre dans la journée du 7 septembre.

Cham, le spirituel caricaturiste, qui, pendant trente années, a amusé la France, a succombé aux suites d'une affection de poitrine.

Vers deux heures de l'après-midi, il fit demander le prêtre et se confessa; une demi-heure plus tard, il perdait connaissance, et, vers cinq heures du soir, rendait le dernier soupir.

Cham était né à Paris le 26 janvier 1849; il était fils d'un ancien pair de France, le comte de Noé, qui le destina à l'École polytechnique; mais Cham préféra suivre son goût pour la peinture. Il fréquenta successivement les ateliers de Paul Delaroche et ceux de Charlet, et développa, sous l'influence de ce dernier maître, son talent pour la charge et le dessin burlesque. Dès 1842, il débuta par des caricatures signées de ce pseudonyme transparent qui était lui-même un trait d'esprit. Il fournit, dès lors, aux *albums*, aux *almanachs* et à des journaux illustrés, une suite non interrompue de dessins, croquis, scènes et revues comiques qui, réunis pour la plupart dans des albums, forment la satire la plus mordante et la plus gaie des faits, gestes et personnages contemporains. Cham a aussi écrit quelques vaudevilles.

Mais M. de Noé n'était pas seulement un homme d'infinitement d'esprit, c'était encore un homme de cœur; tous ceux qui l'ont approché ont pu apprécier la générosité de son caractère, sa bonté, son affabilité. Il professait des opinions catholiques et royalistes.

M. le baron Taylor était né à Bruxelles, le 15 août 1789. Il fit ses études à Paris et se prépara d'abord à l'École polytechnique, à laquelle il renonça pour obéir à l'irrésistible penchant qui le portait vers les arts et la littérature.

À la Restauration, il fut admis dans la garde royale et obtint, au concours, une place de lieutenant d'artillerie. Vers cette époque, il composa cinq pièces de théâtre; puis, consacrant tous ses congés à des voyages, il parcourut l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, etc. Il fut chargé par le gouvernement de plusieurs missions scientifiques et artistiques.

M. le baron Taylor a attaché son nom, en France, à la création des Sociétés de secours mutuels destinées à soutenir les gens de lettres et les artistes. Dans l'espace de quatorze ans, il a doté des associations des peintres, des musiciens, des artistes dramatiques, des inventeurs industriels.

M. Taylor était membre de l'Académie des beaux-arts et grand officier de la Légion d'Honneur.

Ceux qui ont connu cet homme de bien conserveront toujours le souvenir de sa bonté inépuisable, de sa charmante affabilité et de son exquise politesse.

## Etranger.

ANGLETERRE. — Les nouvelles qui nous

vous prie de croire que l'on aurait entendu un fameux carillon.

Quand nous eûmes fini notre festin, Catherine, qui ne perdait jamais son temps, se mit à cueillir des myrtilles. Une fois que les deux paniers furent pleins, elle fit asseoir les petits à côté d'elle, et leur conta des histoires qu'elle savait.

Quand je dis que Catherine fit asseoir les deux petits, c'est tout simplement une manière de parler. Hitmans était vauté dans l'herbe jusque par-dessus les oreilles; c'était sa manière à lui de s'asseoir. Comme il avait goûté d'un trop grand appétit, il avait la peau luisante et les yeux humides. Pour le taquiner, nous l'appelions le gros Turc.

Pendant que nous courions après les papillons, le bonnet à la main, le gros Turc nous regardait sans bouger seulement le bout du petit doigt; dans toute sa personne dodue, il n'y avait que les yeux qui remuaient. Notre Frantz était assis en tailleur, digne et solennel comme un vrai bourgmestre, avec sa boule ronde et sa veste trop large qui lui faisait des plis dans le dos. Catherine attrapait des bêtes à bon Dieu, sans leur faire de mal, et s'amusa à leur faire prendre la volée en leur chantant des chansons.

XXII

C'était absolument mon rêve de la veille; seulement, il y avait en plus la bonne odeur du thym, du serpolet et de la menthe, et en moins le danger

parviennent sur les événements dont la ville de Caboul vient d'être le théâtre ne sont pas de nature à en atténuer la gravité. On télégraphie de Bombay, le 7 septembre, au *Standard*, que tous les membres de l'ambassade anglaise ont été tués après une résistance désespérée. D'autre part, lady Cavagnari, femme de l'infortuné ambassadeur, a reçu à Edimbourg une dépêche lui apprenant la mort de son mari, de M. Jenkyns, secrétaire, du docteur Kelly, du lieutenant Hamilton, commandant l'escorte de l'ambassade composée de 76 soldats. Pas un homme n'aurait échappé au massacre.

Les dépêches reçues jusqu'à ce jour semblent indiquer que le gouvernement de Caboul n'a point trempé, du moins ostensiblement, dans cet odieux attentat. L'ambassade anglaise aurait été victime d'un simple soulèvement populaire, que l'autorité de l'émir aurait été impuissante à comprimer. Un télégramme de Simla annonce même que le souverain afghan « demande aide et protection aux Anglais, » ce qui donne à penser que l'émir est sérieusement menacé.

Le *Standard*, cherchant la cause du soulèvement, soupçonne des émissaires russes de l'avoir fomenté. De son côté, le *Times* refuse de croire que l'attaque dirigée contre l'ambassade anglaise, ait été le résultat d'un complot longuement prémédité, car, dit-il, elle ne se serait pas produite en ce moment, où les forces britanniques sont encore à Candahar et où l'Angleterre a les moyens de faire prompt et bonne justice.

Il n'y a pas à hésiter, ajoute la feuille londonienne, sur ce que l'on doit faire; mais ce qui arrive ne crée en aucune façon une situation nouvelle. Cela ne fournit pas même l'ombre d'un argument nouveau en faveur de l'annexion de l'Afghanistan. La politique de l'Angleterre, quoique modifiée peut-être dans les détails en conséquence de ces faits, doit néanmoins se maintenir avec persévérance dans la ligne qu'elle s'est tracée avec l'approbation de l'opinion publique.

Tous les journaux anglais insistent sur la nécessité d'infliger un châtement exemplaire aux auteurs de l'outrage fait à l'Angleterre.

On écrit de Metz à la *Gazette de Strasbourg*:

« Il paraît à peu près certain que le nouveau chemin de fer de la Moselle, de Metz à Coblenz, sera, dans le plus bref délai, pourvu d'une deuxième voie, parce qu'il a été reconnu impossible qu'avec une voie unique, une ligne d'une si grande importance stratégique puisse suffire à toutes les exigences auxquelles elle doit satisfaire. La question a été discutée dans une réunion tenue le 16 août, à Cochem, par tous les chefs de sections de la ligne, et on dit que les travaux pour l'établissement de la deuxième voie seront entrepris pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain. »

Vienne, 9 septembre.

Le comte Andrassy, qui reste au pouvoir, ne se gêne pas pour dire tout haut que la révolte dans l'Afghanistan rouvre la question d'Orient et menace de compromettre les heureux résultats de l'entrevue d'Alexandrov.

d'être réveillé par la voix du père Chanette.

Au moment même où je me plongeais avec délicatesse dans la sécurité la plus profonde, une voix terrible, profonde et cavernueuse mugit à mon oreille:

— Eh bien, Müller, récite-moi la leçon de grammaire!

Je fis un bond en l'air, comme un lièvre blessé; je sautai sur mes pieds et je me trouvai en face de Crespel qui nait aux larmes.

Je sautai sur lui, et, mettant en pratique ma précieuse maxime, je me mis à le rouler dans l'herbe avec une telle impétuosité qu'il fut bientôt obligé de me demander grâce!

Nos parents arrivaient de Freudenstein au moment où Crespel se relevait tout rouge, tout halestant, ébouriffé comme un moineau qui sort d'une affaire d'honneur.

Mon père, sans dire un seul mot, me serra les deux mains dans les siennes; ma mère me pressa sur son cœur, et moi je commençai par rire, et je finis par pleurer.

Il y a peut-être de l'outrecuidance à dire aux autres: « Tenez, faites donc cela; je l'ai fait, je m'en suis bien trouvé, et je m'en trouve bien encore à l'heure qu'il est. »

D'un autre côté, si celui qui a fait déjà un bon bout de chemin sur le sentier de la vie ne prend pas la peine de raconter aux jeunes ce qu'il a vu et

## Chronique Locale et de l'Ouest.

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES.

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille se tiendront les dimanche 14 et lundi 15 septembre, et qu'une statue de saint Maurille sera inaugurée, le premier jour, auprès de la fontaine qui porte ce nom.

Villeberrier. — Le cadavre du sieur Pierre Vincent, pêcheur, de Villeberrier, qui s'était noyé accidentellement le jeudi 4 de ce mois dans la Loire, a été découvert dimanche, dans l'après-midi, par le sieur Tourneau, marinier à Villeberrier, près de la cale, à environ cent mètres de l'endroit où Vincent s'était noyé.

ENCORE GREZILLÉ.

(Suite.)

Nous empruntons au *Courrier d'Angers* les pièces ci-après:

A M. le Rédacteur du *Courrier d'Angers*.

Greziillé, le 27 août 1879.

Monsieur,

Voulez-vous bien publier dans votre journal les pièces suivantes? Vous y trouverez l'explication probable du refus de me laisser entrer dans la mairie de Greziillé.

Veillez agréer, etc.

L. MAURICEAU.

La première pièce en question porte l'estampille du greffe du conseil de préfecture; la voici:

« Du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Greziillé, a été extrait ce qui suit:

« Le Conseil municipal de la commune de Greziillé, réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, le 27 mai, à une heure du soir, pour la session ordinaire de mai.

« Sont présents: MM. Decosse, Jules, maire; Girardeau, Pierre; Renou, Mathurin; Renou, Pierre; Boisseau, Pierre; Chauvigné, Charles; Moreau, André; Bourgerie, Hilaire; Viger, Vincent; Bourreau, Auguste; Moreau-Galbrun et Priou-Cailleau.

« M. Bourgerie, Hilaire, est nommé secrétaire, fonction qu'il accepte.

« Le maire expose au Conseil municipal qu'il a reçu de M. le préfet, à la date du 15 mai courant, communication d'une demande faite par M. Mauriceau, propriétaire à Alligny, au conseil de préfecture de Maine-et-Loire, d'autoriser la commune de Greziillé à ester en justice.

« Le maire donne au Conseil municipal lecture de ladite demande, dans laquelle M. Mauriceau se plaint principalement:

« 1<sup>o</sup> De n'avoir jamais été prévenu de classement du chemin n<sup>o</sup> 6;

« 2<sup>o</sup> Que 43 noyers en plein rapport ont été abattus sur sa propriété;

« appris sur sa route, alors il faudra donc absolument que les jeunes se déchirent les pieds et les mains aux mêmes pierres et aux mêmes épines, faute d'un petit mot d'avertissement de sa part?

Non! cela ne serait pas juste, cela ne serait pas humain.

Je suis, à cette heure, un voyageur à cheveux gris. J'aime beaucoup les jeunes, surtout ceux qui ne demanderaient pas mieux que de débrouiller l'écheveau de leurs défauts, mais qui ne savent par quel bout s'y prendre.

Je m'adresse donc tout simplement à eux, et je leur dis: — Mes enfants, voici une petite expérience à faire. A supposer que vous ne réussissiez pas, il ne vous en coûtera aucun regret d'avoir au moins essayé. Choisissez, rien que pour voir, une de ces belles et bonnes devises bien claires, bien simples, bien faciles à comprendre et à retenir. Une fois que vous l'avez choisie, faites-vous-en une règle de conduite; consultez-la comme un oracle dans toutes les passes difficiles où votre intelligence et votre volonté hésitent entre deux partis à prendre.

C'est ce que faisaient les preux chevaliers d'autrefois; leur cri d'armes était l'arbitre et la règle de toute leur destinée.

Allons, jeunesse, quand ce ne serait que par curiosité, tentez l'épreuve.

(Magasin pittoresque.)

« 3<sup>o</sup> Que des bois d'émondes provenant des haies ou clôtures ont été arrachés;

« 4<sup>o</sup> Qu'aucune indemnité ne lui a été offerte.

« Le maire déclare, après renseignements de source certaine et surtout de visite des lieux, qu'en effet aucune notification légale du projet de classement, par voie d'élargissement du chemin n<sup>o</sup> 6, n'a été faite à M. Mauriceau; mais que son fermier, M. Moreau André, signataire de la demande et conseiller municipal, était présent lors du piquetage du chemin, et que de plus, après cette opération, M. Mauriceau a fait lui-même abattre et enlever des haies qui étaient en bordure dudit chemin, opération à laquelle il avait été invité verbalement par le sieur Thibault, ancien garde champêtre de Greziillé.

« M. Mauriceau se plaint que 43 noyers ont été abattus. C'est une erreur. Dans le projet de classement, approuvé par l'administration supérieure, il y a, en effet, 13 noyers à abattre, appartenant à M. Mauriceau, mais sur la demande du Conseil municipal, d'après l'avis de MM. les agents-voyers cantonal et d'arrondissement, et surtout de M. le sous-préfet de Saumur, lesquels, en présence de M. Mauriceau et du Conseil municipal, ont visité tout récemment le chemin, il a été convenu d'en changer en partie la direction, de manière qu'il ne sera abattu qu'un seul noyer sur la propriété de M. Mauriceau.

« L'ouvrier chargé des terrassements à faire sur le chemin aurait enlevé des racines et des débris de haies et de clôtures; mais il est d'usage que les émondes et débris divers appartiennent aux ouvriers chargés des terrassements, par la raison que les propriétaires riverains y attachent peu d'importance, parce qu'ils savent fort bien que ces débris ne peuvent jamais être la rémunération du travail que nécessite leur arrachage.

« Ainsi délibéré lesdits jours, mois et an.

« Enfin, le maire déclare au Conseil municipal qu'à l'égard de l'indemnité due par la commune de Greziillé à M. Mauriceau pour les 6 ares 10 centiares de son terrain à incorporer au chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 6, M. l'agent voyer-cantonal a compris M. Mauriceau dans l'état détaillé des terrains à acquérir pour une somme de 244 fr.; ce qui fait 0,40 le mètre carré. — Le Conseil municipal, qui le résumé succinct de son président et maire, après avoir reconnu la vérité, dit qu'il sera pris les mêmes mesures pour M. Mauriceau que pour tous les autres propriétaires riverains, autorise le maire à élever l'indemnité à payer à M. Mauriceau de 244 fr. à 300 fr.; que dans le cas où cette indemnité ne serait pas acceptée par ledit M. Mauriceau, le règlement en sera fait ultérieurement et par voie d'expertise, et passe à l'ordre du jour.

« Et tous les membres présents ont signé au registre.

« Pour copie conforme:

MAIRE DE GREZILLÉ,

le 30 mai 1879.

Cachet de la mairie

« Le maire,

« Signé: J. Decosse. »

Voici maintenant la deuxième pièce:

« Les soussignés déclarent ne point avoir signé la délibération dont la copie ci-dessus. Ils protestent contre la mention faite constatant leur apposition de signatures.

« Greziillé, le 27 août 1879.

« V. VIGER, PRIOU-CAILLEAU, MOREAU ANDRÉ, CHAUVIGNÉ, P. RENOU.

« Les soussignés déclarent avoir signé la délibération ci-jointe le 10 août dernier, avec cette condition que leur signature approuve seulement l'offre de trois cents francs à faire à M. Mauriceau.

« Greziillé, le 27 août 1879.

« H. MOREAU-GALBRUN, P. BOISSEAU. »

« Le *Courrier d'Angers* fait suivre ces pièces des réflexions suivantes:

« Voilà donc le mystère dévoilé. Il y a dans les discrètes archives de la mairie de Greziillé un document important pour M. Mauriceau, c'est une délibération qui le concerne et qui a été prise par le Conseil municipal.

« Comme on est obligé de lui notifier cette délibération, on lui en fait adresser une copie enregistrée et estampillée avec le cachet du greffe du conseil de préfecture de Maine-et-Loire.

« Or, cette copie est fautive, et diffère avec l'original. Elle porte que tous les membres

présents au Conseil ont signé la délibération, tandis qu'à l'original il y en a CINQ sur DOUZE qui ont refusé de la signer, ainsi que l'affirme leur protestation du 27 août; enfin, sur les SEPT signataires, il y en a DEUX qui ont fait une restriction que la copie ne mentionne pas.

Justement ému de cette altération de la vérité, M. Mauriceau, le principal intéressé, pour en avoir le cœur net, demande à collationner la copie qu'il a reçue avec l'original qui est à la mairie. On lui refuse l'entrée de la mairie, et nous avons dit de quelle manière. Son droit est indiscutable, mais, ce qui ne l'est pas moins, c'est que le maire de Grezillé a sciemment tronqué et dénaturé un acte de l'état civil, quand, sur une copie légalisée de cet acte, il mentionne mensongèrement un fait qui n'y est pas, c'est-à-dire la présence de cinq signatures qui y manquent.

Et il faut bien remarquer que si le maire s'est permis cette irrégularité aussi grossière que répréhensible, c'est qu'il avait par devant lui comme l'intention préconçue et bien arrêtée de cacher et de soustraire indéfiniment la vue de l'original à M. Mauriceau, en lui faisant interdire l'accès de la mairie.

Or, M. le maire de Grezillé s'est mis par son refus en contravention formelle avec l'article 22 de la loi du 5 mai 1855, ainsi conçu :

« Tout habitant ou contribuable de la commune a droit de demander communication, sans déplacement, et de prendre copie des délibérations du Conseil municipal de la commune. »

Cette communication a été refusée à M. Mauriceau; l'entrée de la mairie lui a été interdite alors même qu'il était accompagné d'un conseiller municipal. Le délit est flagrant et le droit du citoyen arbitrairement violé.

Ce qu'un roi persan, un empereur de Chine, du Maroc ou du Congo répugnerait à faire, ne trouble pas un seul instant la sérénité intelligente de M. J. Decosse. Ce maire de Grezillé, si malheureusement stylé, et, dit-on, couvert par le sous-préfet Demangeat, a une démanaison de célébrité qui ferait rire de lui, si elle ne reposait sur une pièce fautive ou sur un mensonge authentique, et sur un abus d'autorité qui appellent forcément la juste sévérité de l'administration supérieure. »

Nous avons publié l'adresse que la minorité républicaine du Conseil général de Maine-et-Loire a adressée au ministre de l'Instruction publique. M. Jules Ferry a fait la réponse suivante à M. Maillé, qui lui avait transmis cette adresse :

Paris, 6 septembre 1879.

Monsieur et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me transmettre une adresse de plusieurs conseillers généraux de Maine-et-Loire relative au projet de loi sur l'enseignement.

Je suis touché des sentiments que vous voulez bien m'exprimer. Absolument dévoué à l'œuvre réparatrice et nationale dont vous appréciez si bien l'impérieuse nécessité, j'ai le ferme espoir de la mener à terme, d'accord avec mes collègues du cabinet, et soutenu par un mouvement d'opinion dont les élus du suffrage universel peuvent mesurer, mieux que personne, la profondeur et l'étendue. La France républicaine voit clairement le péril qui la menace, et elle entend qu'on emploie, pour y faire face, les procédés les plus directs, qui sont aussi, quoi qu'on en dise, les plus efficaces.

Je vous prie de transmettre tous mes remerciements aux signataires de cette adresse.

Agrérez, monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY

Donc, M. Ferry est dévoué corps et âme à l'œuvre RÉPARATRICE ET NATIONALE dont M. Maillé et consorts apprécient la nécessité. Mais pourrait-il dire quelles ruines le projet sur l'enseignement doit réparer? Pourrait-il expliquer comment il se fait que près de deux millions de signatures ont réprouvé cette œuvre nationale?

L'élection pour le Conseil général qui a eu lieu dimanche dans le canton de Bierné

(Mayenne) a donné une grande majorité à M. le marquis de Quatrebarbes.

Sur 1,834 votants, M. le marquis de Quatrebarbes a réuni 1,192 voix, tandis que son concurrent, M. le docteur Abaffour, n'a pu en réunir que 642.

Les électeurs du canton de Bierné ont fait preuve de tact en choisissant pour leur mandataire au Conseil général le fils de celui qui, pendant si longtemps, les avait si dignement représentés dans cette assemblée.

#### TOURS.

Les fêtes de Tours sont définitivement fixées aux 28 et 29 septembre, présent mois. En voici le programme :

Premier jour, dimanche 28.

8 heures. — Distribution extraordinaire de pain et de viande aux indigents, au Bureau de bienfaisance.

Midi 1/2. — Grande revue des troupes de la garnison et de la compagnie des sapeurs-pompiers.

2 heures. — Défilé des fanfares à la suite duquel aura lieu le concours.

4 heures 1/2. — Ascension du ballon.

5 heures. — Distribution des prix aux fanfares.

8 heures. — Illumination, — lumière électrique.

9 heures. — Retraite aux flambeaux.

Deuxième jour, lundi 29.

9 heures. — Courses de vélocipèdes

4 heures. — Mât incliné sur l'eau et courses aux canards.

2 heures. — Représentation gratuite au théâtre.

3 heures. — Mât de cognac.

3 heures. — Concert gratuit au Cirque.

4 heures. — Musique sur les boulevards.

7 heures 1/2 à 9 heures. — Concert sur l'eau.

9 heures. — Feu d'artifice.

Les habitants sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons.

A l'occasion de cette fête, des billets, aller et retour, de toutes classes, avec réduction de 40 0/0, seront délivrés par la Compagnie d'Orléans, aux diverses stations des sections de Tours à Châteaurenault, Châteaude-Loir, les Ormes, Port-Boulet, Bourré et Amboise, ces six derniers points compris.

Ces billets donneront droit à l'admission, à l'exception des trains de transport et des trains express. Ils seront valables exceptionnellement pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du 29.

Semblables billets, avec réduction de 50 0/0, seront délivrés, par les chemins de fer de l'Etat, aux voyageurs pour provenances des gares comprises entre les Sables-d'Olonne, Vix, Montreuil-Bellay, Mirebeau et Loches.

Nous lisons dans l'Indépendant, de Tours :

« Beaucoup de personnes commettent une confusion, qui n'a rien de grave, d'ailleurs, au sujet des fêtes républicaines qui vont avoir lieu dans le courant de ce mois, en la bonne ville de Tours.

La première de ces fêtes, — la vraie, la bonne, celle qui n'est pas au coin du quai, — aura lieu le 24 septembre prochain. Ce jour-là, il y aura un grand banquet patriotique en l'honneur de la proclamation de la grande République de 1792. Ça coûte 4 fr. par tête.

La seconde fête sera donnée les 28 et 29 septembre. Le premier jour on fera partir un ballon. Le 29 septembre, jour anniversaire de la naissance du comte de Chambord, on tirera un feu d'artifice.

Qu'on se le dise ! »

#### LA FLECHE.

M. Sommer, capitaine en retraite, est mort subitement lundi dernier, dit le Journal de La Flèche, en sortant de la Recette particulière de La Flèche, où il venait de toucher le dernier quartier de sa pension.

Un des fils de M. Sommer, docteur es-lettres, est l'auteur d'une série de grammaires de diverses langues où il réunit l'enseignement à une méthode uniforme.

#### MONTMORILLON.

On a écroqué, ces jours derniers, à la prison de Montmorillon, une femme de trente ans environ, Jeanne Lachaume, femme Patrier, habitant la commune de Queaux.

Le mardi 2 septembre courant, vers 7 heures du matin, cette femme, à la suite

d'une querelle qu'elle avait eue la veille avec son mari, a tenté de noyer, en le plongeant dans l'eau, son enfant de 18 mois, et de se noyer ensuite elle-même dans la Vienne. Une femme, qui lavait du linge non loin de là, s'en aperçut et appela du secours; les voisins accoururent et les retirèrent tous les deux sains et saufs.

La femme Patrier traversa ensuite la Vienne à gué avec son enfant et se réfugia sur le territoire de la commune de Persac, où le maire la fit remettre entre les mains de la gendarmerie de Lussac, pour l'empêcher de renouveler ses tentatives.

Les jeux dangereux. — Deux jeunes gens de Dissais (Vienne) s'amusaient lundi dernier avec d'autres camarades, sur la place où se tient l'assemblée, à jouer en se frappant avec un mouchoir noué à l'un des bouts.

A un moment, l'un d'eux, impatienté d'un coup de mouchoir qui venait de l'atteindre sur la tête, se tourna vers son camarade et le frappa de son couteau à la cuisse gauche, où il lui fit une blessure, d'où le sang s'échappa avec abondance, mais qui heureusement ne présente pas de gravité à l'heure qu'il est.

Ce jeune homme regrette d'autant plus son acte de violence que sa victime n'est pas celui de ses camarades qui l'avait frappé par trop violemment avec son mouchoir.

#### NIORT.

Un jeune homme, dont la famille est très-aimée et très-estimée à Niort, le fils de M. Ernest de Martigny, ancien maire d'Aiffres, vient d'être victime d'un affreux accident de chasse.

Mercredi, il parcourait, un fusil à la main, les environs de Courçon, lorsqu'en voulant franchir un fossé, son fusil s'embarassa dans des ronces. Le coup partit et la charge, faisant balle, lui broya l'os du bas de la jambe.

On accourut à ses cris, et on le transporta dans une auberge de Courçon où des soins lui furent de suite donnés. M. le docteur Fontant, de Niort, mandé par le télégraphe, a jugé l'opération inévitable. Il a fait l'amputation de la jambe au-dessus du genou.

Le malheureux jeune homme, qui n'est âgé que de dix-huit ans, a subi cette grave opération avec le plus grand courage. Son état est aussi satisfaisant que possible.

La nouvelle de cet horrible accident a produit une vive émotion dans la ville de Niort, où la famille de M. de Martigny compte de nombreux amis.

#### SAINT-MALO.

Lundi 1<sup>er</sup> septembre, à 8 heures 20 du soir, dit l'Avenir de Rennes, le gendarme Bonfils, de la brigade de Saint-Malo, de service à la gare, se trouvant sur la route nationale, entendit les appels d'une voix qui réclamait son assistance. La personne qui demandait secours se disait être président de la Cour d'appel de Paris. Le gendarme s'approche et vit un individu qui gesticulait et en invectivait un autre, lequel était, en effet, M. Alexandre, président de la Cour d'appel de Paris, qui venait d'arriver par le train, accompagné de M. le marquis de Girardin et de son fils venus à sa rencontre.

L'agresseur avait abordé M. le président et l'avait frappé, en l'insultant grossièrement. Le gendarme voulut lui faire des observations, mais l'étrange personnage insulta le représentant de l'ordre public, le saisit à la gorge, chercha à le terrasser et à lui enlever son sabre, en le gratifiant de l'épithète de canaille.

Ne pouvant seul conduire cet homme au poste, le gendarme Bonfils pria M. le marquis de Girardin de vouloir bien envoyer chercher du renfort à la caserne de Rocabey, ce que celui-ci s'empressa de faire; et aussitôt un sergent et quatre soldats arrivèrent et prêtèrent main-forte au courageux gendarme. Alors le forcené, entrant dans une fureur indescriptible, essaya de désarmer les soldats, frappa le gendarme, se roula à terre et injuria tout le monde.

Enfin, arrivé à la porte Saint-Vincent, il fallut demander de nouveau du renfort à la caserne. On put alors conduire l'inconnu devant M. le procureur de la République, à la disposition duquel il resta.

Interrogé le lendemain, le prisonnier déclara se nommer Outré (nom singulièrement adapté à sa conduite), son prénom est Alfred; il a 45 ans, est capitaine-marin et habite Saint-Servan.

On attribuerait cette lâche agression à un procès qu'Outré aurait perdu en cour d'appel. Le basard l'aurait mis en présence de l'honorable président de chambre qui présidait précisément le jour où son affaire fut jugée et perdue, et contre lequel il aurait conservé par ce fait un profond ressentiment contre ses juges.

Toutes les personnes qui ont assisté à ce scandale sont unanimes à louer l'énergie et la patience du gendarme Bonfils qui, quoique blessé en dernier lieu à la joue droite, ne cherchait à calmer ce forcené que par des paroles persuasives, sans user des droits que lui donnait le cas de légitime défense dans lequel il se trouvait.

#### Faits divers.

##### TERRIBLE ACCIDENT DE COURSES.

L'inauguration du champ de courses de Vincennes a été marquée par un grave accident. Dans le second prix (course au trot attelé), une roue de la voiture menée par Child-Harold s'est rompue brusquement. Le jockey a pu se laisser glisser doucement à terre et se relever sans aucun mal. Mais le cheval n'en a continué sa course qu'avec plus de vitesse; il a d'abord galopé et s'est ensuite emballé en traînant derrière lui les débris du véhicule. Arrivé devant le second obstacle, effrayé, il s'est frayé un passage parmi le public qui formait la haie.

Cinq personnes ont été blessées, dont une très-grièvement. Le chef de la police municipale, M. Caubert, qui se trouvait précisément sur la piste, en compagnie de quelques officiers de paix, s'est empressé de donner tous les ordres nécessaires pour secourir au plus tôt les victimes.

Le cheval a continué sa course folle pendant encore longtemps. Les blessés ont été transportés à l'ambulance, où les premiers soins leur ont été donnés par les docteurs Izard (de Vincennes) et Josias. MM. Schultz, officier de paix, et Lasselve, commissaire de police de Vincennes, ont été chargés de faire conduire les blessés à leur domicile. Un seul, vu la gravité de son état, a dû être dirigé sur l'hôpital de Saint-Mandé. C'est un jeune homme demeurant rue Saint-Maur, il n'a pas eu la force de dire son nom. Le timon de la voiture avait pénétré dans le crâne et déterminé une fracture double de l'os temporal, qui ne laisse malheureusement aucun espoir de guérison. Le pauvre jeune homme n'a même pas dû pouvoir arriver en vie à l'hôpital.

Un grand mariage artistique vient d'être célébré.

C'est à l'église de la Trinité qu'a eu lieu la cérémonie: les deux époux sont M<sup>lle</sup> Carlotta Patti et M. de Munck.

Des papiers envoyés d'Italie et qui ont dû être renvoyés par suite du défaut de certaines formalités, ne sont arrivés qu'au dernier moment, ce qui fait que le mariage n'a pu être célébré que la veille du départ de M<sup>lle</sup> de Munck pour l'Australie.

Pour cette raison, le plus strict incognito a dû être observé. Les familles des deux époux assistaient seuls au mariage.

Les témoins ont été pour M<sup>lle</sup> Carlotta Patti: M. le marquis de Caux et M. Gardoni, et pour M. Ernest de Munck: M. Bourdillon et M. Schizosa, l'entrepreneur de la grande tournée artistique que les nouveaux mariés vont faire en Californie et en Australie.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dacheres. — Théâtres, par Jérôme. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Les bains de mer de Monaco, par L. B. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — La guerre dans le Zoulouland, par R. Bryon. — Familles de pêcheurs à l'église (Zuiderzée), par F. B. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (fin). — Nijni-Novgorod, sur le Volga, par H. Vernoy. — Le Téléphone. — Hélène Vaillant, par Jules Sandeau. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny. — Éclats.

GRAVURES: Arcaçon: entrevue de S. M. le roi d'Espagne et de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche. — Portrait de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Christine, fiancée du roi d'Espagne. — Salon de 1879: Pendant les vacances, tableau de M. F. Bonvin. — La guerre dans le Zoulouland: convoi de munitions traversant un marais. — Les bains de mer de Monaco. — Familles de Pêcheurs à l'église (île d'Urck, Zuiderzée), tableau de M. G. Clausen. — Nijni-Novgorod. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements), 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

**VUE GÉNÉRALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, scule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.
8 10 —	—	—	—
1 25 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	5 15 soir.
4 55 —	—	—	—
7 40 —	11 35 —	11 35 —	11 55 —

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	10 h. 13 matin.
10 45 —	—	—	—
12 15 soir.	3 35 —	4 31 —	4 56 —
6 45 —	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	84	10		Crédit Foncier colonial	440			Canal de Suez	725		150
1 1/2 %	86	05		Crédit Foncier, act. 500 f.	930		2 50	Crédit Mobilier esp.	1183		
5 %	115	75		Obligations foncières 1877	388		2 50	Société autrichienne	500		
Obligations du Trésor	117	70		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	725			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	515			Crédit Mobilier	720			Orléans	890		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	50		Crédit Foncier d'Autriche	694	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	884	50	
— 1865, 4 %	535		4 75	Est	743	75	1 25	Est	885		
— 1869, 3 %	514		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1107	50	2 50	Nord	889	75	
— 1871, 3 %	407			Midi	870		50	Ouest	885		
— 1875, 4 %	530		3	Nord	1490			Midi	885	50	
— 1876, 4 %	529	50	50	Orléans	1197	50	7 50	Paris (Grande Ceinture)	395		
Banque de France	5170			Ouest	790			Paris-Bourbonnais	387		
Comptoir d'escompte	865		3 75	Compagnie parisienne du Gaz	1330			Canal de Suez	575		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	635	5					

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—	8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	—
6 — 56 — — — — —	—	9 — 31 — — — — —	—
8 — 56 — — — — —	—	10 — 40 — — — — —	—
1 — 25 — — — — —	—	12 — 40 — — — — —	—
3 — 32 — — — — —	—	4 — 41 — — — — —	—
7 — 15 — — — — —	—	10 — 38 — — — — —	—
10 — 37 — — — — —	—		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> HENRY MUTEI, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, n° 34.

**Prorogation de société.**

D'un acte sous signatures privées, fait double, à Paris, le seize août mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré;

Entre :

M. SAMSON-LOUIS BONAMY, marchand tailleur, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 42.

Et M. HIPOLYTE-JOSEPH DUCHER, marchand tailleur, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 42;

Il appert que :

La société en nom collectif existant entre les sus-nommés, dont le siège est à Paris, rue de Richelieu, n° 42 et 44, avec succursales à Versailles (Seine-et-Oise), rue de l'Orangerie, n° 28, et à Saumur (Maine-et-Loire), rue d'Orléans, n° 4, sous la raison sociale « Bonamy et Ducher », et qui a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de marchand tailleur.

Ladite société, formée aux termes d'un acte sous signatures privées, en date, à Paris, du treize juin mil huit cent soixante-douze, enregistré et publié.

A été prorogée, d'un commun accord, à compter du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, époque primitivement fixée pour son expiration, pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'au premier juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Des doubles dudit acte ont été déposés, conformément à la loi : 1° au greffe du tribunal de commerce de la Seine et au greffe de la justice de paix du premier arrondissement de Paris; 2° aux greffes du tribunal de commerce de Versailles et de la justice de paix du canton sud de Versailles, le cinq septembre mil huit cent soixante-dix-neuf; 3° aux greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix du canton sud de cette ville, le huit septembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

Pour extrait : HENRY MUTEI.

**A VENDRE**

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

**MAISON**

Située à Saumur, rue de la Tonnelie, occupée par M. Rossignol.

S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René. (472)

La CHASSE EST INTERDITE sur les propriétés de M. POTTIER, communes d'Allonnes, Vivy et Neuillé, à toutes personnes non-munies d'autorisations écrites. (468)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

VOLONTAIRE

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire,

Le 27 septembre 1879, à midi.

DE :

1° La ferme de la Bode, située commune de Verrières, contenant 18 hectares 7 ares 60 centiares.

2° La ferme de la Morinerie, située même commune, contenant environ 11 hectares.

Ces deux propriétés pourront être divisées en plusieurs lots, à la demande des acquéreurs.

3° Et un morceau de terre, aux Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert, contenant 3 hectares 63 ares 13 centiares.

Pour plus de détails, voir les placards apposés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. CORNILLEAU, receveur des Hospices, 98, rue Saint-Nicolas.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

**BELLE ET VASTE MAISON**

Au bourg de Chenetuitte-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite.

Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.

S'adresser, soit à M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M<sup>e</sup> SENIL, notaire à Longué. (319)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**MAISON ET JARDIN**

Place du port Saint-Nicolas, n° 31.

S'adresser audit notaire ou à M<sup>me</sup> BOUCHER, rue Beaurepaire, n° 41.

M. BEAUFILS-ARDOUIN interdit la chasse sur ses propriétés. (469)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**MAISON DE CAMPAGNE**

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE TRÈS-BELLE MAISON**

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**APPARTEMENT COMPLET**

Au premier étage,

**AVEC CAVE ET GRENIER**

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**OU POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE,**

**PORTION DE MAISON**

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

**A LOUER**

**GRANDE ET BELLE CAVE**

Hors d'Inondation.

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**Un beau DOG-CARD de chasse,**

**un CHARIOT et un BREAK.**

VASSRUR, à Saumur.

25 Voitures au choix.

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT,**

bien dressée, robe blanche et marron.

S'adresser au bureau du journal.

**UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES**

demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**NOUVEAUTÉS**

M. GABORIT demande un apprenti.

**PAS DE BONNE SALADE SANS HUILE D'OLIVE**

de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit.)

1, rue du Lazaret (sur le Port).

La Maison accepte des représentants.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

**SALICYLATE LITHINE SCHLUMBERGER**

SEUL BREVETÉ

60 pilules

préparé par CHEVRIER, pharmacien, 21, faubourg Montmartre, Paris.

Dépôt à Saumur, ph<sup>ie</sup> GARLIN.

**UN FRANC PAR AN**

**Le Moniteur des Valeurs à Lots**

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. DE PLUS COMPLET (46 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ  
une cause financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Afaires financières; le Prix exact des Coupons de tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Bourse et de la Banque.

On s'abonne à Paris : 22, rue de la Harpe.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>e</sup>, Pharm<sup>ie</sup>  
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**

D'ÉGORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**

AU QUINQUINA, A LA PYRETHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Ragés de dents.

ÉLÉRI, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.